

Monsieur Alain CABOS
Représentant de 11 associations

Objet : concertation axe Granville Avranches

Le 24/07/2025

Monsieur ,

Par votre mail en date du 10 juillet 2025 que vous nous avez adressé à Madame Sophie MARIE et à moi-même, vous précisez représenter 11 associations. Il aurait été souhaitable que les présidents de celles-ci soient également signataires de celui-ci.

Il m'apparaît nécessaire de reprendre point par point ce qui à vous lire, vous place « en situation de pleine confusion » et vous conduit à vous interroger sur la pertinence qu'il y aurait à poursuivre la concertation en cours.

Préalablement, je me permettrais de vous rappeler que le rôle assigné aux garant.e.s en application de l'article L.121-17 du code de l'environnement est d'être « le prescripteur des modalités de la concertation », charge au maître d'ouvrage de suivre celles-ci ou non, puis à l'issue de la concertation, de rendre compte en toute indépendance et transparence du déroulement de celle-ci et de faire une synthèse des arguments développés par le public.

A l'appui de vos observations, vous indiquez : « *Le 24 juin dernier - c'est-à-dire dès le lendemain du démarrage de cette concertation – Jean MORIN, Président du Département a rencontré le Ministre des Transports en présence de trois parlementaires manchois...* ». Il y a lieu de préciser que cette rencontre s'est tenue à l'initiative de Madame GOSSELIN, Sénatrice de la Manche. Le communiqué qui a suivi a été envoyé par les parlementaires présents.

Lors de la réunion publique qui s'est tenue à Granville le 3 juillet, Madame GOSSELIN, Sénatrice de la Manche, a rappelé qu'elle faisait « *partie de ses parlementaires qui sont allés voir M. le Ministre* » indiquant que le Président MORIN était avec eux. Dans son courrier à l'attention du Ministre en date de 2 juillet 2025, M. le Président MORIN précise « *Les parlementaires ont exposé leur souhait ...* ».

Il nous paraît important que le contexte de cette rencontre soit mieux précisé.

Sur le fond, par ce courrier du 2 juillet approuvé et soutenu par les parlementaires de la Manche et remis aux médias le 4 juillet, il est fait référence au fait que c'est le résultat de la concertation qui « *permettra de connaître les attentes précises de la population pour cet*

axe ... conditionnant une évolution du projet vers une voie express au fait qu'un consensus solide se dégage et que l'Etat estime quant à lui que cela pourrait répondre à une raison impérative d'intérêt public majeur »

Dans ce contexte, il nous paraît que les modalités de cette concertation telles qu'elles ont été retenues par le Conseil Départemental avec notamment la possibilité pour les associations de déposer un cahier d'acteur, sont de nature à ce que chacune des 11 associations s'exprime non seulement sur le projet présenté mais également sur les différentes propositions alternatives dont nous avons tous été témoins.

Je vous invite à consulter le site de la concertation sur lequel ont été déposés les comptes rendus des différentes réunions et ateliers.

Vous voudrez bien transmettre cette réponse aux différentes associations. De notre côté, nous demanderons au Conseil Départemental que nos échanges soient publiés sur le site de la concertation ainsi que le courrier du Président Morin.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée

Bruno BOUSSION
Garant CNDP



Pièces jointes :

- Mail de Monsieur CABOS
- Lettre du Président MORIN à Monsieur le Ministre des transports

La concertation de la population et le projet plaidé par le Président du Département



Alain Cabos <alain.cabos@wanadoo.fr>

jeu. 10/07/2025 23:35

À : Sophie Marie; bruno.boussion

Cc :

:

Répondre |

Boîte de réception

Ce message a été envoyé avec une importance haute.

Lettre "ouverte" à l'attention des Garants de la CNDP

en charge de la concertation relative au projet de l'aménagement routier Granville – Avranches

Mme Sophie MARIE

Mr Bruno BOUSSION

De la part des 11 associations suivantes :

Agissons pour le climat GTM
Association pour un aménagement protecteur de
l'environnement de la route Granville-Avranches
Collectif train Sud Manche
Les amis de l'Anse de Hérel
Manche Nature
Maisons Paysannes de France Basse Normandie

Maisons Paysannes de France Basse Normandie
Pour la Promotion des Ports de Granville APPG
Rencontres granvillaises
Strang Hugg
Un avenir avec les Saint-Pairais
Vie et Mémoire du Vieux Granville

Concerne : le projet d'aménagement routier GRANVILLE – AVRANCHES
Le processus de CONCERTATION démarré le 23 juin dernier

Le 10 juillet 2025

Madame, Monsieur,

Le 24 juin dernier - c'est-à-dire dès le lendemain du démarrage de cette concertation - Jean MORIN, Président du Département a rencontré le Ministre des Transports en présence de trois parlementaires manchois pour lui présenter, non pas le Projet du Département mais un tout autre Projet basé sur le tracé initial de la 2 fois 2 voies. Il plaide, en effet, *pour un contournement un peu plus large au niveau de la zone du Croissant à Saint-Pair-sur-Mer « qui reviendrait sensiblement au contournement initial du précédent projet, non pas en 2x2 voies mais 2X1 et qui permettrait aux habitants de la Maréchallerie et de la Havaudière de retrouver une relative tranquillité par rapport à un autre projet »* (sic). Source = <https://www.francebleu.fr/infos/transports/axe-granville-avranches>

Nous venons vers vous, aujourd'hui, car, nous voici en situation de pleine confusion. Nous, nous sommes - avec nos adhérents et nos amis - totalement désorientés car,

- d'une part, nous nous mobilisons dans le cadre du processus actuel de concertation lancé par le Département, sous l'autorité de son Président,
- d'autre part, le Président, lui-même, milite - en plein cœur de cette concertation - pour un tout autre projet que celui qui fait l'objet de cette concertation.

Un deuxième processus de concertation devrait-il s'ensuivre ?

Dans cette hypothèse, stopper immédiatement le processus actuel s'imposerait.

On ne peut, en effet, continuer à nous impliquer si la transparence et l'impartialité de la concertation ne sont plus garanties et si les conditions assurant son bon déroulement ne sont pas réunies.

Votre mission étant de préconiser les modalités de concertation à mettre en œuvre et de veiller à la complétude des informations, nous vous sollicitons.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée

Pour les associations co-signataires
Alain CABOS
06 98 03 38 32 / alain.cabos@wanadoo.fr



Saint-Lô, 2 juillet 2025

LE PRESIDENT

Monsieur le Ministre,

Depuis le mardi 24 juin et jusqu'au lundi 22 septembre 2025, le Département mène une concertation préalable pour la modernisation de l'axe Granville-Avranches. Afin de garantir sa neutralité, elle a été placée sous l'égide de deux garants de la Commission nationale du débat public (CNDP).

Le projet du Département pour cette liaison très fréquentée a comme objectifs principaux de remédier aux congestions croissantes et aux problèmes de sécurité routière, tout en respectant l'environnement.

Parce que le précédent projet datant de 2006 a été refusé par l'Etat en 2021, considérant qu'il n'était plus conforme à la réglementation, le Département a repensé son approche pour une proposition sectorisée en phase avec les attentes des services instructeurs. Ainsi, le projet initial de construction d'une 2X2 voies en tracé neuf a été remplacé par une stratégie d'aménagement progressive et localisée le long de l'itinéraire existant. Cette réflexion, soumise désormais à la population, prévoit des aménagements à court terme mais aussi des projets plus ambitieux à long terme, tels que des contournements localisés et des créneaux de dépassement pour améliorer le quotidien des riverains et usagers de la route.

Toutefois, même s'ils reconnaissent la qualité de l'étude et le pragmatisme de la proposition du Département, les parlementaires de la Manche ont souhaité vous rencontrer en m'invitant à me joindre à eux, estimant que cette approche est perfectible au regard des enjeux exprimés par les riverains, salariés, professionnels de la route et touristes empruntant cette liaison.

Les parlementaires ont exposé leur souhait de proposer un projet pour l'axe Granville Avranches, qui reprendrait le principe d'une voie express du projet initial du Département pour améliorer circulation et cadre de vie des zones du Croissant, de la Maréchalerie et de la Havaudière. Je rejoins nos représentants dans leur analyse, étant moi-même particulièrement sensible aux difficultés et nuisances quotidiennes des riverains de l'axe.

Monsieur Philippe Tabarot
Ministre chargé des Transports
Ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75100 PARIS

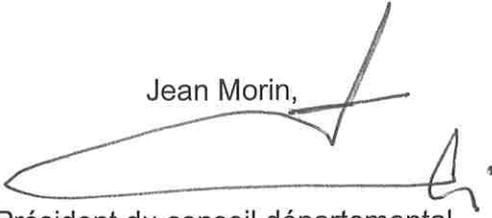
Sachant la réglementation et les contraintes environnementales attachées aux projets routiers, la raison impérative d'intérêt public majeur au sens de l'article L. 411-1 du Code de l'environnement est une clef de la faisabilité d'une telle opération.

La concertation préalable en cours permettra dans quelques semaines de connaître les attentes précises de la population pour cet axe. S'il s'avère alors qu'un consensus solide a émergé pour l'aménagement d'une voie express, et que l'Etat estime quant à lui que cela pourrait répondre à une raison impérative d'intérêt public majeur, je proposerai au Conseil départemental de modifier en ce sens le projet d'aménagement de l'axe Granville-Avranches.

Au cours de notre échange du 24 juin dernier, vous nous avez dit soutenir l'intérêt d'un projet conciliant enjeux du territoire et préservation de l'environnement, et vouloir faciliter l'émergence d'une solution alternative plus ambitieuse. Je vous saurais gré de nous confirmer ce soutien et l'accompagnement constructif des services de l'Etat dans la Manche, tant cette position est attendue par la population et les élus du territoire.

Je vous remercie pour cette rencontre positive au bénéfice potentiel des riverains et usagers de l'axe Granville Avranches et vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

Jean Morin,



Président du conseil départemental

Avec l'approbation et le soutien des parlementaires de la Manche

Béatrice Gosselin,
Sénatrice

David Margueritte,
Sénateur

Bertrand Sorre,
Député

Adresses e-mail

Madame Béatrice Gosselin : b.gosselin@senat.fr

Monsieur David Margueritte : d.margueritte@senat.fr

Monsieur Bertrand Sorre : bertrand.Sorre@assemblee-nationale.fr